

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU à la CAPD du 22 mars 2019.



Monsieur le Directeur Académique,

Les sujets d'inquiétude pour les représentants des personnels ne manquent pas. Nous subissons dans notre département une attaque des droits des personnels sans précédent.

Concernant les temps partiels, si vous nous aviez clairement dit que vous alliez regarder de plus près à l'octroi des temps partiels sur autorisation, nous aurions aimé être avertis en amont des démarches que vous avez mises en place pour opérer vos choix. En tant que représentants des personnels, nous n'étions même pas capables de leur répondre.

Les collègues ont été contactés en dernière minute par les IEN pour justifier de leur demande. Aucune précision sur les critères retenus, les demandes sont passées soit par les directeurs, soit par mail, et ce dans des délais très courts.

Des entretiens ont été menés au pas de course, sans que l'on puisse expliquer à nos collègues pourquoi certains étaient reçus et pas d'autres !

Comme nous vous l'avons déjà expliqué, si nos collègues font le choix d'un temps partiel, c'est bien souvent pour pouvoir assumer la charge de travail qui leur incombe en plus de leur vie de famille. Il va sans dire qu'au delà de 3 ans les enfants ne sont pas encore autonomes, voire même, la charge organisationnelle augmente avec les années. Il va sans dire aussi que le travail d'enseignant ne s'est pas simplifié au cours des années, voire s'est dégradé, et bien souvent, nos collègues acceptent de perdre une journée de salaire, ce qui est une coupe non négligeable dans le budget d'une famille, pour pouvoir assumer de front leur travail et leur vie de famille.

Pour beaucoup de nos collègues, cette journée est vitale, et on va la leur enlever !

Ce pari, s'il permet des économies à court terme, n'est certainement pas un bon pari à faire sur l'avenir. L'école a besoin d'enseignants en forme pour pouvoir accueillir les élèves. Et l'argument qui consiste à mettre en avant la nécessité de service et la stabilisation des enseignants à temps plein dans une équipe n'est qu'une manière déguisée de justifier une coupe dans le budget. Imposer à nos collègues de reprendre à temps plein pourrait dégrader considérablement leurs conditions de travail et risquerait de favoriser les situations de « burn out. »

Concernant le mouvement des personnels et le droit à la mobilité, nos inquiétudes ne sont pas moins grandes. Les groupes de travail qui nous ont rassemblés par deux fois nous ont permis de prendre la mesure de la catastrophe qui s'annonce pour les enseignants du premier degré.

Le ministre Jean-Michel Blanquer entend calquer le mouvement des personnels du premier degré sur celui du second degré. Conséquences : des enseignants nommés à titre définitif sur des postes qu'ils n'ont pas choisis, un mouvement des personnels complètement bloqué à court terme, un barème devenu très complexe, qui met en avant l'individuel au détriment du collectif, la stigmatisation des collègues célibataires et sans enfants. L'impossibilité de faire le choix de la nomination à titre provisoire ...

Le ministre part d'un présupposé très parisien et impose son modèle à tout le territoire. Là où autrefois, les réalités locales pouvaient être respectées, nous avons aujourd'hui un seul et unique modèle qui nous fait craindre qu'à terme, le mouvement des personnels soit géré de manière académique. Le lien est vite fait avec l'article 6 de la loi Blanquer qui permet la création d'EPSF basés sous l'autorité du principal de collège. Qu'on arrête de nous faire croire que toutes les mesures présentes dans cette loi le sont pour le bien de l'école, des élèves et des personnels. La seule

motivation qui sous-tend cette loi, c'est la récupération de moyens, la territorialisation et la libéralisation de l'école. L'éducation est une manne financière que Macron, par le biais de son ministre de l'Éducation Nationale, s'apprête à donner en pâture au monde de la finance. Tout dans cette Loi pour l'école de la confiance semble être le point final d'une politique de casse de l'école Publique mise en place depuis de nombreuses années. Et cette casse de l'école publique vient compléter une politique de déconstruction de la fonction publique. Après la SNCF, France Télécom, EDF GDF, les autoroutes, Air France, reste à privatiser l'école et la santé.

Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales FSU, CGT, FO et Solidaires ont appelé les collègues enseignants à rejoindre les cortèges interprofessionnels de manifestation du mardi 19 mars. Force est de constater que la mobilisation très bien suivie chez les enseignants du département est le marqueur d'un profond malaise et d'une profonde colère. Suite à cette journée de mobilisation, les enseignants réunis en Assemblée Générale ont donc voté à l'unanimité la reconduction de la grève dans notre département le mardi 26 mars.

Jean Michel Blanquer ne peut s'entêter dans sa loi. Pour le SNUipp-FSU ces mesures ne sont pas négociables, et elles doivent être tout simplement abandonnées pour laisser place à un vrai projet pour l'école, ambitieux et porteur de moyens pour la réussite de toutes et tous.